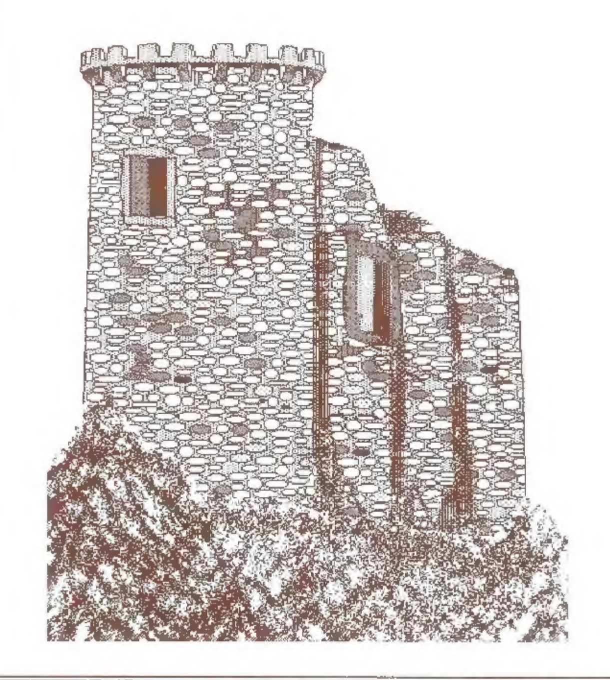
L'ECHO DE LA TOUR



Journal trimestriel
de la commune de
Siaugues Ste Marie

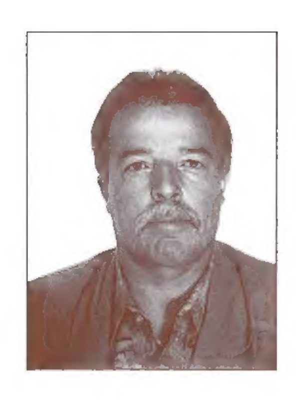
- Rédaction :
Travail collectif de la
commission communication

- Diffusion gratuite.

N°1 Août 1995

EDITORIAL

Chers concitoyens



Mes premiers mots seront tout d'abord de rendre hommage à tous ceux qui nous ont précédés, les remercier de leur dévouement et de leurs actions menées au sein de la commune de Siaugues Ste Marie.

Aujourd'hui une nouvelle équipe est en place. C'est vous par votre vote qui nous avez élus, je tiens à remercier les électrices et les électeurs de la confiance que vous nous avez apportée et vous assure que tout sera mis en oeuvre pour que la commune de Siaugues soit une commune où il fait bon vivre.

Nous avons inscrit dans notre programme qui vous a été présenté des objectifs précis en matière d'information, d'écoute, de communication, d'aide aux artisans, aux commerçants et aux associations.

Je m'engage à les faire respecter. Cette tâche est immense, elle nécessite l'implication de tous, et ensemble nous pouvons réussir, cette réussite sera la votre.

Mes amis, vous m'avez placé sur la plus haute marche du podium, alors maintenant, à moi d'agir, à vous de juger, mais avant de me juger donnez moi le temps d'agir.

Le Maire

Pourquoi un journal municipal ?

Hier vous avez été nos **électeurs** et nous vous en remercions, voila qu'aujourd'hui nous voulons vous transformer en **lecteurs**. Autant vous le dire, **"ça ne sera pas du gâteau"**, et souvent vous serez obligés de vous y reprendre à deux fois avant d'en finir la lecture. Nous voulons en effet, le remplir d'informations qui vous concernent, et vous expliquer comment fonctionne et agit votre Conseil.

Notre premier souci a été d'organiser le travail de notre assemblée par répartition des tâches et la mise en place des commissions dont vous trouverez la composition plus loin. Avec les Conseillers et les délégués de village, le Maire est en train d'établir un calendrier des urgences et des priorités, et nous vous assurons qu'il doit souvent avoir mal à la tête. Nous vous parlerons de ces urgences et des priorités, et plus tard (laissez nous le temps de respirer) de leurs réalisations. Nous vous expliquerons nos projets à moyen terme, car il y en a, et en fonction de nos finances .... nous les réaliserons.

Le rôle de ce journal sera de vous faire partager, non pas nos migraines, mais nos soucis, soucis qui sont aussi les vôtres. Avec vous nous essayerons de les résoudre et comme nous ne sommes pas des surdoués, nous vous assurons que nous n'aurons pas un 20 sur 20, mais qu'un 10 sur 20 suffirait à notre bonheur. Comme le dit si bien l'émission de télé :**"Faut pas rêver"**.

D'ailleurs c'est vous, chers électeurs, pardon, chers lecteurs qui allez nous empêcher de rêver, car nous allons vous donner la parole. Vous verrez en fin de journal, un espace blanc qui est réservé pour vos questions, vos suggestions et vos réflexions. Il y aura aussi une rubrique associations où celles-ci pourront s'expliquer en toute liberté. Nous sommes sûr que, dans quelque temps ce sera vous qui serez nos principaux collaborateurs.

Voila ce que sera notre journal. Lisez le et lisez le bien; il sera parfois lourd à digérer; alors, un bon conseil, mettez-le sur votre table de nuit, et quand vous pâtissez à vous endormir, lisez-en un morceau. Nous croyons pouvoir vous garantir le résultat, et peut-être qu'en plus du sommeil, vous ferez de beaux rêves d'avenir.

Bonne lecture.

Qui fait quoi au sein du conseil ?

Les commissions :

1- Voirie, eau et assainissement. Responsable : **Antoine DUMAS**
- Gestion des tâches réalisées par les employés communaux.
- Etablissement du programme des travaux et le suivi de leur bonne exécution.

2- Bâtiments communaux. Responsable : **Robert CHAUSSE**
- Entretien courant des bâtiments communaux.
- Etablissement de programmes spécifiques de réhabilitation.

3- Animation. Responsable : **André DERRIEU**
- Relations avec les différentes associations et les jeunes.
- Propositions et actions pour le développement du tourisme.

4- Plan et budget. Responsables : **Jean-Paul DESTABLE**, **Robert CHAUSSE**, **André DERRIEU**, **Yves JOUVE**
- Etablissement et programmation des priorités concernant les investissements.
- Etablissement du budget et recherche des subventions nécessaires.

5- Communication et publication. Responsables : **Guy BRUNEL**, **Robert CHAUSSE**, **André DERRIEU**, **Philippe PIERRE-FAVARD**
- Information de la population sur les problèmes rencontrés et les solutions mises en oeuvre par le Conseil Municipal.
- Diffusions de toutes les informations.

6- Appel d'offre. Responsables : **Jean-Paul DESTABLE**, **Robert CHAUSSE**, **André DERRIEU**, **Christian ROCHER**
- Dépouillement et sélections des soumissions.

7- Agricole. Responsables : **Yves JOUVE**, **J-C GARREL**, **Marcel PAYS**, **Christian ROCHER**, **Raoul SICARD**, **Alain SOUVETON**

8- Comité de gestion de la caisse des écoles. Responsables : **Jean-Claude VIGOUROUX**, **Françoise GASTAL**

Nos délégués :

1- SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).
Titulaires : **Jean-Paul DESTABLE** **Yves JOUVE**

2- SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique).
Titulaire : **Jean-Claude VIGOUROUX**

3- SYNDIHVAL (Syndicat pour le Développement Industriel du Haut-Val-d'ALlier).
Titulaires : **Philippe PIERRE-FAVARD** **Jean-Claude VIGOUROUX**

4- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
Titulaires : **Françoise GASTAL** **André DERRIEU** **Yves JOUVE**

La commission voirie roule avec vous, et pour vous.

C'est l'urgence des urgences et tous les clignotants s'allument à la fois. Le malheur c'est que c'est très onéreux et qu'il faut traiter en même temps l'assainissement, le problème des ordures et l'entretien des chemins; là aussi rien ne se fait sans gros frais. Notre action va s'appuyer sur 3 principes de base:

1 - Il faut employer avec le maximum d'efficacité les moyens de la commune:
- Le personnel, dont il faut souligner au passage la compétence et le dévouement.
- Le matériel, notamment le tracto-pelle qui ne doit jamais rester au garage.

2 - Il ne faut négliger personne, c'est à dire que tous les villages doivent être visités à intervalles réguliers. En plus du bourg, il y a 18 villages au moins. Vous voyez le travail ...!

3 - Il faut que les habitants concernés participent aux travaux qui intéressent leur village. Par exemple, si sur un chantier, il y a le tracto-pelle et le camion, les deux employés communaux sont indisponibles ailleurs, et pendant que le camion va vider, le tracto-pelle ne fait rien. Pas besoin de sortir de polytechnique pour comprendre qu'il faut trouver une solution plus rationnelle qui pourrait être la mise à disposition de tracteurs et remorques par les agriculteurs du village concerné.

A partir de ces principes, nous avons établi le programme hebdomadaire des interventions:
- Le lundi sera consacré à l'entretien du bourg.
- Les quatre jours suivants seront réservés à tour de rôle aux villages, à concurrence de deux jours complets par village au groupe de hameaux.

Pour ces interventions, il sera mis à disposition le tracto-pelle avec un chauffeur accompagné d'un ouvrier. Cet atelier pourra être complété par le camion benne si ce dernier est disponible.

En aucun cas, le délai de 2 jours ne pourra être dépassé, travail fini ou pas. Il y a 18 villages et comme vous n'êtes pas muets, il y aurait rapidement beaucoup de bruit par la campagne. Evidemment, il peut y avoir des problèmes de maladie du personnel, du mauvais temps ou des pannes. Mais nous en tiendrons compte et ferons au mieux.

Bien évidemment si le problème du ramassage des ordures est résolu rapidement, il y aura une réorganisation et une redistribution du travail des cantonniers et donc révision de ce programme d'intervention. De plus pour les travaux plus conséquents, il sera fait appel aux services d'entreprises privées.

Ce plan de travail n'est pas parfait, nous le savons bien, mais il faut faire avec ce que l'on a. Ce dont nous avons le plus besoin c'est de votre bonne volonté et de votre esprit de solidarité, et ça ne se trouve pas sur le marché.

Vous devez savoir :

Pour votre service: Une permanence sera assurée en Mairie tous les Samedi de 11h à 12 h. Mr le Maire ou ses représentants vous y accueilleront.

Pour mieux vous satisfaire: Partant du principe qu'un problème clairement posé est à moitié solutionné, nous vous suggérons de formuler vos demandes au Conseil par écrit. Vous pouvez nous les transmettre soit par intermédiaire des délégués ou des Conseillers soit directement à la Mairie.

A chacun son travail: A partir du 1/8/95 et compte tenu du plan de charge des agents municipaux, la municipalité a décidé de ne plus assurer le service de fossoyeur.

Ce service sera pris en charge par les entreprises agréées de Pompe Funèbre. Pour notre commune l'entreprise Adrien PARRAIN est agréée. Bien évidemment l'entretien des allées reste à la charge de la commune.

Pour que ça dure: Un service de transport entre Siaugues et Le Puy fonctionne depuis le 19 Juillet tous les 1er et 3em mercredi de chaque mois. Pour la pérennité de ce service, il serait souhaitable qu'il y ait une fréquentation assidue.

Quel est le rôle du délégué de village? Le Conseil a mis en place des délégués dans tous les villages n'étant pas représentés au Conseil. Le délégué est l'élu du village: il sera le trait d'union entre son village et le Conseil. Il pourra être consulté par le Conseil, mais sauf exception il n'assistera pas à ses réunions. Il serait bon que toutes demandes concernant le village passent par lui. Nous souhaitons bon courage aux heureux élus!!!

Du nouveau dans les dispositifs d'aide à la **Réhabilitation** de Bâtiments à usage de logement:

- Le bail à réhabilitation.
- La majoration des subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ces subventions varient entre 35 et 70 % du montant des travaux.

Pour toutes informations sur ces conditions d'aide, prendre contact avec Mme Fabienne ELLUL (Tel 71 05 83 42) à la Direction Départementale de l'Equipement.

Une suite dans l'aide aux agriculteurs pour l'aménagement des cours de ferme..

Dans le cadre des contrats de Pays signés entre le SIVOM de LANGEAC et la Région, une subvention égale à 50 % des travaux, plafonnée à 4 000 F peut être obtenue par les agriculteurs désirant rénover et embellir leur cour de ferme. Les dossiers sont à préparer avant Octobre 1995. Pour toutes informations, prendre contact avec Mr Y. JOUVE au 71 74 23 40.

Une fin de carrière annoncée pour le matériel des cantonniers. Savez-vous que la commune approche plusieurs records?

En effet, nous possédons:

- Une des plus vieilles 4L du Canton.
  Elle va péniblement sur ses 16 ans.
- Un des plus vieux camion BERLIET du Département.
  Il aura bientôt 20 ans.

Une des plus "vieille poubelle" de la Région.
Elle va fêter dans la douleur de ses articulations ses 22 ans.

A coté de ces antiquités, notre camion UNIMOG de 13 ans et notre tracto-pelle de 10 ans font figure de jeunot.

Coup de chapeau aux cantonniers de la commune et aux mécaniciens du bourg qui réussissent à les faire tourner.

Tribune libre :

- Sur le prochain numéro, seront imprimés à cet emplacement, vos questions, vos suggestions et vos réflexions ainsi que les annonces des associations

Brèves de comptoir :

La scène se déroule dans un des plus célèbres bistro de notre localité. Un de nos concitoyen que nous appellerons, par exemple Joseph, raconte sa dernière entrevue avec le toubib du coin.

Joseph: Docteur, j'ai une jambe qui me fait atrocement souffrir.

Le toubib : C'est la vieillesse mon pauvre Joseph!

Joseph: Comment ça docteur c'est la vieillesse? Je ne comprend pas! J'ai deux jambes, il n'y en a qu'une qui me fait mal elles ont pourtant le même age toutes les deux.

Le toubib: .... reste sans voix.

Toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existés ne serait que pure coïncidence.

Composition réalisée par nos soins. - Impression : Imprimerie Jeanne-d'Arc